

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 février 2013

CP 02/13-04

L'an deux mille treize, le 25 février à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**APPEL D'OFFRES POUR « LE FINANCEMENT DE LA LOCATION
DES MATERIELS INFORMATIQUES ET DES INFRASTRUCTURES
RESEAU DU DEPARTEMENT »**

L'appel d'offres pour «le Financement de la location des matériels informatiques et des infrastructures réseau du département» est paru le 3 décembre 2012 pour une date limite de remise des plis le 10 janvier 2013.

Trois offres déposées ont été déclarées recevables par le Bureau des Marchés et les candidatures ont été analysées en fonction du critère unique du prix des prestations.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres qui a décidé, en séance du 4 février 2013, du classement suivant :

- 1°) GRENKE LOCATION S.A.S.,
- 2°) BUSINESS PARTNERS,
- 3°) LEASECOM.

La Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à la Société GRENKE LOCATION S.A.S.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et autoriser Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés ainsi que toutes les pièces y afférentes.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 4 février 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département :

. le marché pour « le Financement de la location des matériels informatiques et des infrastructures réseau du département » avec la société GRENKE LOCATION S.A.S. ,

. toutes les pièces afférentes à ce marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,